



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230126-DEL2023-008-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2023  
Date de réception préfecture : 01/02/2023

### Conseil Municipal du 26 janvier 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice :</b> 29	<b>Présents :</b> 22	<b>Votants :</b> 25
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
<b>Excusés :</b> Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel Genettaz) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Marie Latapie - Charley Mingeon		
<b>Absents :</b> Franck Chenal - Laétitia Rigonnet		
<b>Secrétaire de séance :</b> Amélie Viallet		
<b>Date de convocation :</b> 20 janvier 2023		<b>Date de publication :</b> 02 février 2023

#### Délibération n°2023-008 - Aménagement de lots constructibles au lotissement des Chaudannes a Aime - acquisition de parcelles appartenant à l'OPAC de la Savoie cadastrées section L n°1072p et 1460p

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de division parcellaire au lotissement des Chaudannes en vue de la création de quatre lots pour la construction de maisons individuelles.

Cette opération porte sur la parcelle communale cadastrée section L numéro 1461p, mais également sur les parcelles cadastrées section L n° 1072 p pour une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup> et 1460 p pour une superficie approximative de 80 m<sup>2</sup> appartenant à l'OPAC de la Savoie. L'OPAC a fait part de son accord pour céder à l'euro symbolique lesdites parcelles par délibération du bureau de son conseil d'administration en date du 14 juin 2022.

Le service des Domaines a rendu son avis en date du 12 janvier 2023 et a fixé la valeur vénale de ces terrains à la somme de 47 300 €.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents décide :**

- **D'acquérir de l'OPAC de la Savoie les parties des parcelles cadastrées section L n° 1072p d'une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup> et L 1460p d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> environ à l'euro symbolique, la commune prenant en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition ;**

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230126-DEL2023-008-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2023  
Date de réception préfecture : 01/02/2023

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



La secrétaire de séance,

Amélie Viallet